

# Une régie publique qui favorise les investissements

La Régie des eaux et la Métropole investissent plus de 200 M€ pour préserver, protéger et sécuriser la ressource en eau et répondre aux enjeux démographique et climatique.

1

## LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE « VALÉDEAU »

Opérationnelle en 2024, elle pourra fournir 750 litres/secondes d'eau traitée à partir de l'eau brute du Canal du Bas-Rhône Languedoc. Elle va ainsi permettre de **sécuriser à hauteur de 80% des besoins l'approvisionnement en eau** historiquement assuré par la source du Lez, et de renforcer la production en période estivale.



## Quelles actions concrètes ?



2

## LA MODERNISATION DE LA STATION D'ÉPURATION MAERA À LATTES ; UN PROJET À ÉNERGIE POSITIVE

La station d'épuration de Maera devrait produire **deux fois plus d'énergie** qu'elle n'en consomme après l'extension et la modernisation du site. Les travaux d'un montant de 165 millions d'euros permettront à la station d'atteindre une capacité de traitement de 210 000 m<sup>3</sup>/jour, passant progressivement de 470 000 à 695 000 équivalents-habitants. Le but est également de rendre la station de traitement des eaux **plus vertueuse** sur le plan énergétique. La production d'énergies renouvelables (biométhane, chaleur et électricité) permettra de couvrir **205 % de sa consommation d'énergie à l'horizon 2031**. Les surplus d'énergie produits serviront entre autres à alimenter **9 000 foyers en gaz et plus de 7 500 habitants en chaleur**.

La grande nouveauté c'est aussi l'installation de systèmes de réutilisation des eaux usées traitées, pour permettre de réutiliser 300 m<sup>3</sup>/h d'eaux usées.

De plus un centre de pilotage permettra de gérer les ouvrages au quotidien et en temps réel, et d'anticiper les fortes précipitations pour minimiser les déversements.

wotDEPai - Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la communication - Crédit photos: Shutterstock - 12/2022

1<sup>ER</sup> JANVIER 2023



## MONTPELLIER fait le choix d'une tarification éco-solidaire de l'eau

## ÉCOLOGIQUE PROGRESSIVE SOLIDAIRE

### Des choix forts pour le bien commun

Madame, Monsieur,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a comme compétence l'assainissement de l'eau pour les 31 communes de notre intercommunalité. Elle est également en charge de la distribution de l'eau potable pour 14 communes dont Montpellier.

Nous avons fait le choix d'une gestion publique de l'eau qui est fondée sur un principe fort : elle est un bien commun qui doit relever d'une **gestion écologique, démocratique, économe, solidaire et transparente**.

Cette maîtrise de l'eau nous permet de proposer une ambitieuse mesure écologique et sociale : **la tarification éco-solidaire**. Grâce à elle, tous les habitants des 14 communes qui ont un compteur individuel bénéficient d'un prix de l'eau progressif. Dit simplement, quand on consomme beaucoup, le mètre cube coûte plus cher ; à l'inverse quand on est responsable devant la ressource, la facture baisse. **70 % des habitants concernés devraient ainsi payer leur eau moins cher**.

Par ailleurs, en plus des 15 premiers mètres cubes gratuits, un **« versement eau solidaire »** est mis en place pour les habitants. Il sera versé automatiquement aux foyers aux revenus les plus modestes.

Cette tarification éco-solidaire de l'eau était un engagement majeur des élections municipales qui s'intègre dans le **bouclier social** mis en place progressivement avec notamment la gratuité des transports en commun.

Notre objectif est également de sécuriser la ressource et le traitement de l'eau. Ainsi nous effectuons des investissements structurants comme la modernisation de la station d'épuration Maera (165 millions d'euros), la construction d'une seconde unité de potabilisation, Valédeau (24 millions d'euros) et de nombreux chantiers de renouvellement de canalisations pour réduire les fuites (jusqu'à 30% de perte sur les tuyaux les plus anciens) et ainsi économiser l'eau prélevée sur nos ressources en tension à cause du changement climatique. Grâce à ces actions, ces dernières années, le rendement du réseau de Montpellier atteint 84,7% soit une excellente valeur que nous continuerons encore à faire progresser.

Toutes ces mesures et projets se font dans le cadre d'un budget de l'eau à l'équilibre : « l'eau paie l'eau ». Il est important de rappeler que ce sont les usagers qui financent le service via leur facture d'eau et non leurs impôts.

C'est désormais à chacun de nous de faire preuve de responsabilité dans sa consommation pour **préserver ensemble ce bien commun qu'est l'eau**.



**Michaël Delafosse**  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole  
Maire de Montpellier

**René Revol**  
Président de la Régie des eaux

3

## DES GRANDS CHANTIERS STRUCTURANTS QUI SÉCURISENT LE RÉSEAU

Le réseau de canalisation compte actuellement 1 356 km (soit l'équivalent de la distance entre Montpellier et Copenhague). En 2020, **20 km de réseaux supplémentaires ont été créés**.

Les grands travaux de construction ou de rénovation comme ceux dans les secteurs de Liberté-Forgues-Foncarrade, Saint-Louis à Montpellier... ou le chantier d'envergure de la construction de la 5<sup>e</sup> ligne de tramway, permettent d'investir dans la sécurisation et la rénovation des réseaux d'eau.

**40 M€** ont déjà été investis dans les travaux de réseaux d'eau dans le cadre du chantier de la ligne 5 de tramway. **800 000 m<sup>3</sup> d'eau ont pu être économisés** en 2020 et 2021 grâce aux investissements et travaux pour lutter contre les fuites d'eau réalisés par la Régie des eaux.

Plus d'infos et de conseils pour des économies d'eau

**#EauEcoSolidaire**  
montpellier3m.fr/eauecosolidaire



**#EauEcoSolidaire**  
montpellier3m.fr/eauecosolidaire

**15 PREMIERS M<sup>3</sup> GRATUITS**  
**- JE CONSOMME + J'ÉCONOMISE**  
**VERSEMENT EAU SOLIDAIRE**

# 1

**UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**  
**+ RESPONSABLE**  
**+ TRANSPARENTE**  
**+ ÉCOLOGIQUE**

L'eau est un bien commun, une ressource stratégique à préserver, un enjeu majeur de la transition écologique et solidaire. La Métropole fait le choix de s'engager pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Avec cette décision, la Métropole, à travers sa régie, garantit une gouvernance plus transparente, plus écologique et plus responsable de l'ensemble de l'eau. Ce pilotage complet des infrastructures et du réseau permettra de consacrer toutes les ressources au bien commun.

## LES AVANTAGES DE LA NOUVELLE RÉGIE



Maitriser les tarifs au plus juste.



Réinvestir directement les bénéfices dans l'amélioration de la qualité de service et la préservation de notre environnement.

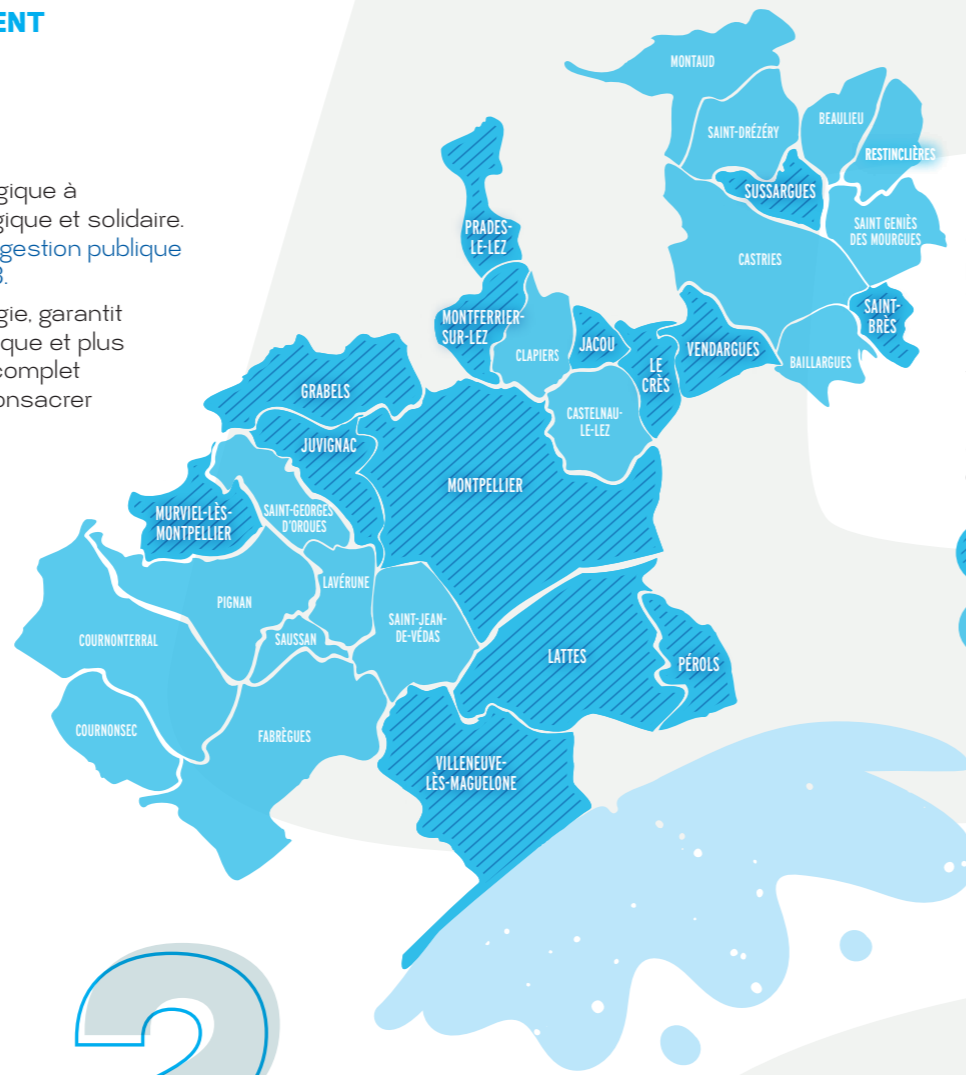


Maitriser tout le cycle de production, de distribution et de traitement de l'eau (eau potable et eaux usées).



Préparer l'avenir en préservant et sécurisant la ressource en eau.

# 1<sup>er</sup> janvier 2023 : une nouvelle Régie des eaux et une tarification éco-solidaire de l'eau



## POUR QUI ?

La Régie des eaux compte plus de 80 000 abonnés répartis sur 14 communes pour la compétence eau potable: Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Montferrier-sur-lez, Murviel-lès-Montpellier, Pérols, Prades-le-lez, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone.

Pour la compétence assainissement, la Régie des eaux intervient maintenant sur les 31 communes de la métropole de Montpellier.

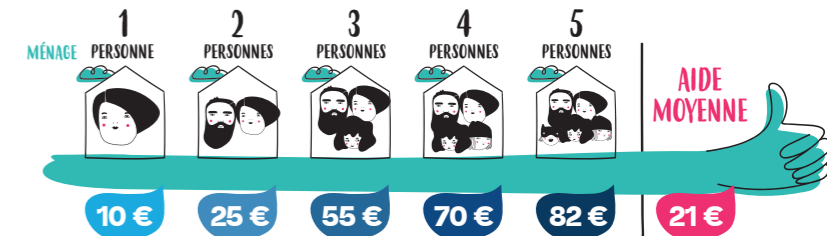
# 3



**UN VERSEMENT EAU SOLIDAIRE**

En complément de la nouvelle tarification, un versement eau solidaire annuel pour les foyers les plus modestes est mis en place pour les 14 communes de la Régie des eaux. La régie versera une aide directe aux foyers qu'ils soient abonnés (compteur individuel) ou non (compteur collectif). Cette aide sera calculée en fonction du quotient familial. Chaque foyer éligible recevra son versement eau solidaire à l'automne 2023.

Le versement est automatique : aucune démarche n'est à effectuer.



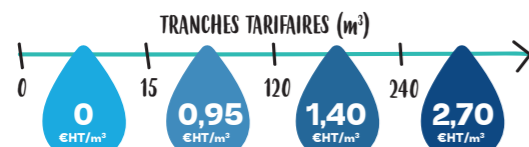
Moyenne de l'aide calculée à partir des données du Quotient Familial.

# 2

**UNE TARIFICATION + ÉCOLOGIQUE**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les abonnés de la Régie des eaux disposant d'un compteur individuel bénéficient d'une tarification progressive de leur consommation d'eau. Pour les habitants avec un compteur collectif, la tarification reste unique.

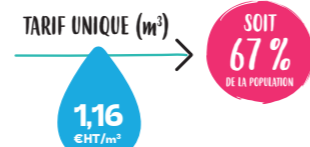
## Compteur INDIVIDUEL



Les 15 premiers m³ d'eau consommés sont GRATUITS

LE COÛT DE L'ABONNEMENT RESTE INCHANGÉ (18 EUROS HT/AN)

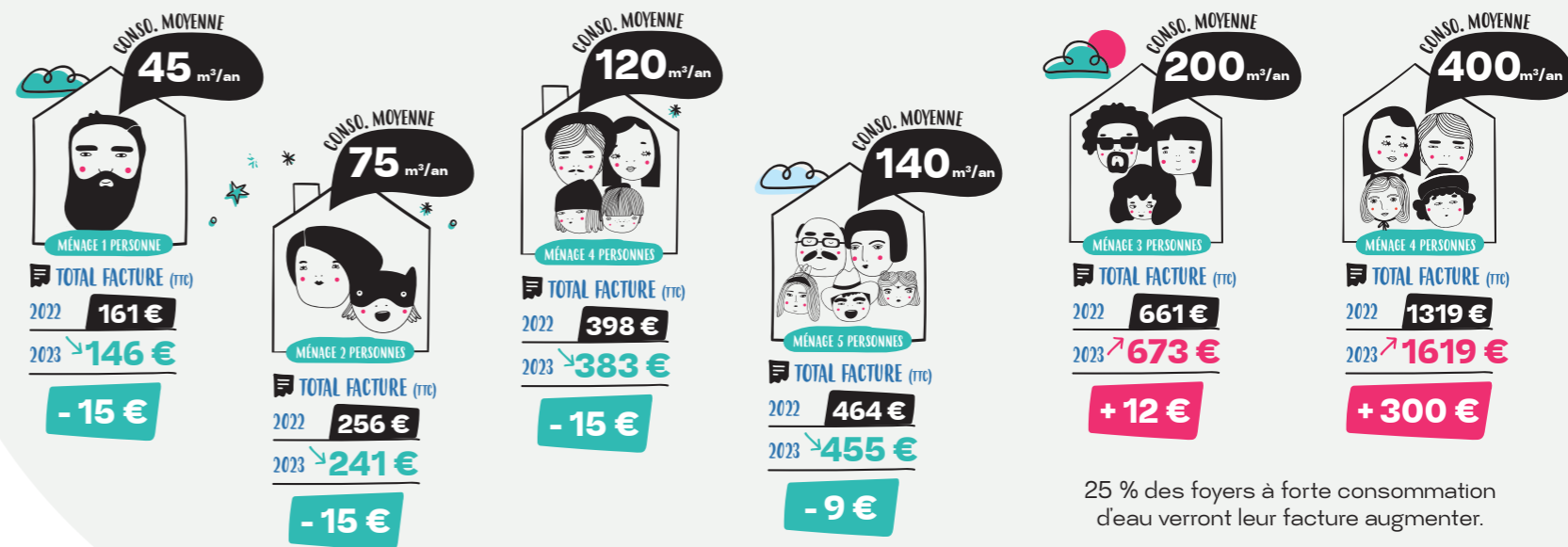
## Compteur COLLECTIF



LE TARIF EST UNIQUE : 1,16 EUROS HT/M³ (CONTRE 1,123 EUROS HT/M³ EN 2022)

Pour les foyers déjà abonnés à la Régie des eaux, la facture du 1<sup>er</sup> semestre 2023 sera basée sur la consommation 2022 ; elle sera donc en partie aux tarifs en vigueur en 2022. La nouvelle tarification progressive s'appliquera dès le premier semestre 2023.

## COMPTEURS INDIVIDUELS Quel montant pour ma facture d'eau demain ?



25 % des foyers à forte consommation d'eau verront leur facture augmenter.

**70 à 75 % des abonnés en compteur individuel profitent d'une baisse de leur facture.**